

Montagne

les règles du déconfinement

TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES

- Sorties autorisées à la journée
- Pas de groupes de plus de **10 personnes**
- Pas de bivouacs
- Port du masque préconisé pendant les arrêts (pause, ravitaillement...)

VTT

- Distanciation :**
- 10 m en roulage
 - 2 m à l'arrêt

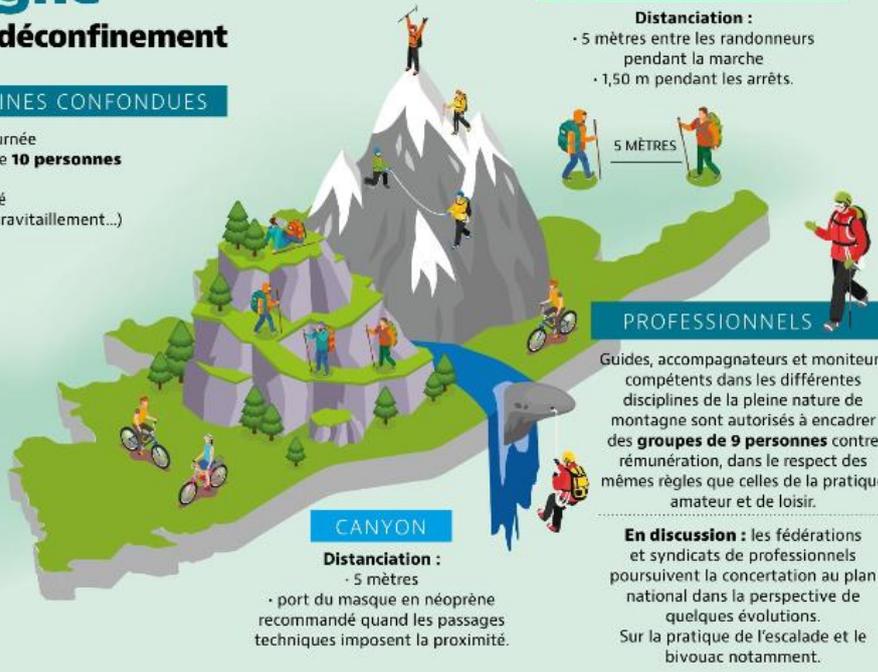
ESCALADE

Une seule longueur de corde autorisée.

VIA FERRATA ET PARCS AVENTURE

Leur ouverture est autorisée mais les fiches ministérielles précisant les règles sont en cours de finalisation.

Infographie: Xavier Grimaldi



RANDONNÉES PÉDESTRES

Distanciation :

- 5 mètres entre les randonneurs pendant la marche
- 1,50 m pendant les arrêts.

5 MÈTRES

PROFESSIONNELS

Guides, accompagnateurs et moniteurs compétents dans les différentes disciplines de la pleine nature de montagne sont autorisés à encadrer des **groupes de 9 personnes** contre rémunération, dans le respect des mêmes règles que celles de la pratique amateur et de loisir.

En discussion : les fédérations et syndicats de professionnels poursuivent la concertation au plan national dans la perspective de quelques évolutions. Sur la pratique de l'escalade et le bivouac notamment.

CANYON

- Distanciation :**
- 5 mètres

• port du masque en néoprène recommandé quand les passages techniques imposent la proximité.